



Cotisations 2020

‘Station Verte’

(Montants votés par l'Assemblée Générale du 10 octobre 2019)

Les communes adhérentes versent à la Fédération une cotisation annuelle basée sur le nombre d'habitants*.

Stations Vertes comptant moins de 2 000 habitants :	850 Euros
Stations Vertes comptant de 2 001 à 5 000 habitants :	1 410 Euros
Stations Vertes comptant de 5 001 à 8 000 habitants :	2 260 Euros
Stations Vertes comptant de 8 001 à 10 000 habitants :	2 820 Euros

Fait à Dijon, le 18 octobre 2019

** source : population municipale INSEE (dernière population légale millésimée)*